Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 11 (1873)

Heft: 47

Artikel: Illme lettre à une vieille femme : (suite)

Autor: L.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182445

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Art. 332. — « Il est défendu de plumer la volaille avant de l'avoir entièrement assommée. »

Existerait-il des gens assez cruels pour faire le contraire?... Non, car dès qu'on assomme ou qu'on tue, la victime est toujours assommée ou tuée entièrement, lors même que le fabuliste a dit:

Tua plus d'à moitié La volatile malheureuse.

III^{me} lettre à une vieille femme.

(Suite.)

J'ai lu (dans la Famille, par A. de Gasparin, je crois) cette phrase qui m'a frappé: « la femme doit s'occuper de sa toilette, mais non pas s'en préoccuper. » Malheureusement, cette définition est trop simple, on ne l'accepte que pour l'usage d'autrui.

Et la mère de famille se préoccupe non-seulement de sa propre toilette, mais de celle de ses filles. Ne faut-il pas briller jusque dans ses enfants? Ne fautil pas stimuler et former le goût de cette jeunesse?

Dans cette direction on n'y parvient que trop aisément. Les jeunes écolières discutent chiffons avant de savoir tenir l'aiguille, et apprennent plutôt la terminologie d'Emmeline Reymond que les définitions de Larousse ou les principes de Cornélie Chavannes.

Voilà comment on fausse l'éducation. Puis, quand ces jeunes personnes devront se frotter avec la vie, elles s'apercevront, mais trop tard, qu'elles sont inhabiles à la lutte. Alors commencera pour beaucoup la dure école des déceptions et des sacrifices.

Au commencement de ma llettre je vous ai dit, madame, que le jugement du beau sexe sur la toi-lette est complètement faussé. Les vieilles femmes même ne trouvent pas, dans leur expérience, une force suffisante pour lutter contre l'entraînement général.

Combien n'en voyez-vous pas qui s'attifent comme de jeunes filles, qui recherchent les couleurs vives et affectionnent les costumes les plus dégagés? Outre qu'elles sont du plus fâcheux exemple, ces ridicules exhibitions ont un côté triste, profondément triste : elles dénotent une oblitération du sens moral.

A votre âge, Madame, où l'on doît pouvoir considérer avec calme les choses de la vie, vous n'êtes pas sans avoir fait les réflexions que je vous soumets aujourd'hui. N'ayant pas (comme je l'espère,) à gémir sur votre frivolité d'autrefois, vous pouvez porter un jugement sain sur le sujet qui nous occupe.

Or, une chose me frappe.

C'est que la toilette prime tout : les revers, la douleur, la piété même.

Voici une famille dont tout le monde vante la piété. Monsieur est ancien de son église; Madame est du comité de toutes les œuvres de bienfaisance, et Mesdemoiselles travaillent pour les pauvres et prêtent leur concours pour les ventes philanthropiques.

Entrez dans cette maison où les mœurs sont si austères; on y respire une atmosphère ascétique qui commande le respect. Mais, hélas! vous remarquerez bien vite à la mise élégante des dames qu'elles ne sont pas inaccessibles aux vanités mondaines et qu'au milieu de cette vie de recueillement et d'abnégation, il y a des oasis brillantes où les tentations terrestres viennent se donner rendez-vous.

La religion est-elle impuissante à opposer une barrière au luxe, ou doit-elle s'en accommoder?

Je serais bien embarrassé de répondre à cette question, quand je vois que l'influence du pasteur est nulle dans ce domaine. A peine se fait-elle sentir dans sa propre famille.

Dans les églises où la discipline existe, il paraît qu'elle n'a pas pour mission de s'occuper des frivolités féminines. Le sujet est trop ardu.

Car si vous assistez à la sortie du culte d'une église libre, par exemple, vous serez vraiment émerveillée, Madame, de voir tout le luxe raffiné que peut déployer une femme pour aller s'humilier!!

Assez sur ce sujet, car je compte y revenir quel-

que jour

J'entends d'ici les lectrices du Conteur rejeter sur le siècle la faiblesse qu'on leur reproche. Tout le monde fait ainsi, nous ne pouvons pas faire moins; tel est le raisonnement dont on se sert pour tourner la question. Sans doute, notre siècle a créé d'immenses besoins, mais il n'est pas encore parvenu à donner à tous les moyens de les satisfaire.

Pour beaucoup de familles l'équilibre économique est rompu : il y a nécessité absolue pour elles à limiter leurs dépenses.

Toutes les classes de la société réclament aujourd'hui avec instance le droit de jouir et de jouir de tout. De là des malheurs sans nombre.

Il serait temps, je crois, qu'on tournât ses regards vers la simplicité et que les mères de famille voulussent bien prendre cette noble initiative.

Agréez, Madame, l'hommage de mon profond respect. L. C.

Thermes de Lessus, 19 novembre 1873.

(A suivre).

L'approche de l'hiver vient de faire naître une idée précieuse pour l'avenir du chemin de fer d'Echallens: la création près de la gare de Cheseaux d'un étang à patiner où les amateurs se porteraient en foule, amenant avec eux le mouvement et la vie.

C'est avec un vrai sentiment de regret que nous avons vu émettre un pareil projet, car nous n'aurions jamais pu penser qu'on vînt conseiller la glace à une entreprise qui a déjà été accueillie avec tant de froideur.

Et du reste, ce serait l'affaire de quelques semaines seulement, de quelques jours peut-être dans les hivers doux. La recette du tronçon Lausanne-Cheseaux fondrait donc avec la glace au printemps.

Que faire alors? Eh! parbleu, inventer quelque chose pour l'été! Nous ne voyons pas pourquoi on ne chercherait pas a créer à proximité de la ligne une nature alpestre en miniature, composée de petits chalets fabriqués dans l'Oberland, de montagnes